



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-852

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2015 Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction du développement durable et de la participation	Délibération N° 2015-852
---	---	---

**Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux Aquitaine. Subvention de fonctionnement.
Décision. Autorisation**

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux-Aquitaine (MNE) est une association loi 1901, fondée en 1995.

Elle rassemble une cinquantaine d'associations adhérentes œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la protection de l'environnement et du cadre de vie, représentant au moins 15 000 personnes physiques. Elle comprend des centaines de bénévoles.

Elle mène une action globale de réflexion, de sensibilisation et d'éducation en matière d'environnement, assure la coordination des activités associatives de ses membres, leur apporte un ensemble de services logistiques et constitue une interface entre le monde associatif, le grand public, les collectivités, l'Etat et les acteurs sociaux professionnels.

Bordeaux Métropole a déjà subventionné l'association à deux reprises :

- fin 2012, à hauteur de 5 000 €, pour son programme 2012-2013 axé autour de deux axes : la création et le début d'animation du centre de documentation et le développement des actions de l'Université populaire de l'environnement (UPE), qui est un laboratoire d'idées, un espace de réflexion, de débats, d'expérimentation et de mobilisation collective,
- début 2014, à hauteur 8 000 €, pour son projet 2013-2014 visant au développement du centre ressource, comprenant le Centre de documentation et l'Université populaire de l'environnement.

Détail du projet :

Pour l'année 2015, l'association sollicite à nouveau Bordeaux Métropole pour permettre le développement de son centre de ressources.

Le centre de ressources est composé :

- d'un centre de documentation,
- d'un pôle de compétences,
- d'un service animation-communication.

La MNE a procédé à l'embauche en contrat à durée indéterminée en mars 2015 d'une chargée de mission à temps partiel pour piloter le centre de documentation mutualisé, mettre en place un pôle de compétences et piloter le service animation-communication en lien étroit avec les administrateurs de la MNE et associations partenaires.

En ce qui concerne le centre de documentation, il a été réalisé en 2015 le renouvellement d'abonnement de 18 titres périodiques, ainsi que l'amélioration de la charte graphique de l'interface de recherche en ligne du centre de documentation, l'amélioration des contenus WEB et la mise en réseau du centre de documentation.

Un pôle de compétences à destination des associations membres de la MNE a également été mis en place en 2015, afin de renforcer le centre ressources, principalement autour de moyens de communication. Un panel de prestations est donc disponible depuis janvier 2015. Elles concernent l'archivage, la gestion documentaire, la mise en page, la reprographie, la gestion des contenus web, l'e-mailing, le montage vidéo, des conseils juridiques, des conseils sur l'éco-gestion des déchets ou encore un soutien dans la constitution de dossiers d'appels à projets. En plus de ces prestations, du matériel est à la disposition des associations en location, selon une convention de partenariat. On peut ainsi louer à moindre coût des éco-cups, un vidéoprojecteur mobile et un caméscope. De plus, quelques barnums et du matériel d'exposition dont le besoin a été présenté par les associations membres ont été achetés.

En parallèle, la MNE a souhaité développer ses activités en matière d'animation et de communication, par exemple en :

- réalisant un guide de l'évènement éco responsable à destination des associations membres et de tous les acteurs associatifs du monde de l'environnement,
- réalisant un agenda en ligne inter-associatif et institutionnel,
- créant une newsletter, le "mag" à destination des associations membres et du grand public qui a pour mission de sensibiliser le public aux activités de la MNE, d'offrir des informations de type juridique dans la gestion des associations, de fournir une revue de presse...

Les animations proposées en 2015 ont été nombreuses, notamment dans le cadre de l'UPE qui a proposé plus d'une quinzaine d'animations (projections, débats, conférences...).

De plus, la MNE a continué d'apporter son soutien logistique et de communication à l'équipe organisatrice d'Alternatiba qui a d'ores et déjà prévu différents évènements afin de sensibiliser le public girondin à la question du changement climatique en vue de la 21ème Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur le climat (COP21) qui se tiendra à Paris fin 2015.

CHARGES	MONTANT(1)			PRODUITS	MONTANT(1)			Lien avec les
	HT	TVA	TTC		HT	TVA	TTC	
Immobilisations				Ressources propres	7 130			
terrain	0			Subventions :				
construction	0			État				
matériel	2 425			Région	12 000			
mobilier	0			Département	3 000			
Charges				Bordeaux Métropole	8 000			
Achats	0			Autres				
Prestations de services	8 000			Commune(s) FIL	2 000			
Matières et fournitures	2 050							
Services extérieurs				Bénévolat				
Locations	0			Emplois aidés				
Entretien	2 000			Autres recettes attendues				
Assurances	0			(précisez)				
Autres services extérieurs				Ressources indirectes affectées				
Honoraires	1 000							
Publicité	235			Emprunts				
Déplacements, missions	125							
Charges de personnel								
Salaires et charges	15 880							
Frais généraux	415							
TOTAL DES CHARGES	32 130			TOTAL DES PRODUITS	32 130			
<i>Emplois des contributions volontaires en nature (2)</i>				<i>Contributions volontaires en nature (2)</i>				
<i>Secours en nature</i>				<i>Bénévolat</i>	10 000			
<i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>				<i>Prestations en nature</i>				
<i>Personnel bénévole</i>	10 000			<i>Dons en nature</i>				
Total	10 000			Total	10 000			

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

(2) Les contributions volontaires en nature sont indiquées à titre d'information.

démarches de développement durable de la Métropole :

Ce projet participe pleinement aux objectifs de l'Agenda 21 et du Plan climat énergie territorial (PCET) métropolitains, puisqu'il permet une meilleure information sur des thématiques développées dans l'Agenda 21 et le PCET, telles que le changement climatique, la transition écologique, l'agriculture et l'alimentation...

Coût et financement du projet :

Le détail du budget prévisionnel tel qu'établi par l'association dans sa demande figure dans le tableau suivant.

Ainsi, l'association sollicite une participation financière de Bordeaux Métropole à hauteur de 8 000 €.

Il est proposé que Bordeaux Métropole attribue une subvention d'un montant de 7 600 € (réduction de 5 % par rapport au montant attribué en 2014).

Sur ces bases, le montant de l'assiette subventionnable doit donc être ramené à 31 730 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter la présente délibération :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, article L 5217-2

VU la loi n° 2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'actions du plan climat

VU la délibération communautaire n° 2011/0711 du 14 octobre 2011 approuvant le plan d'actions de l'Agenda 21

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de l'association est en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 et du PCET métropolitains, en particulier sur les thématiques du changement climatique, de la transition écologique et de l'agriculture et l'alimentation, et qu'il permet à Bordeaux Métropole de collaborer avec un intervenant représentant près de 50 associations œuvrant dans des domaines intéressant ses activités.

DECIDE

Article 1 :

d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.600 € à l'association « Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux-Aquitaine ».

Article 2 :

d'approuver la convention financière ci-annexée (annexe).

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

Article 4 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2016	Madame Anne WALRYCK